

**RELEVÉ DES INFRACTIONS SPORTIVES DES COMPÉTITIONS RÉGIONALES SENIORS**

RIS n°24 semaine 14

Rencontres du 6 et 7 avril 2019

**I. Feuille mal tenue**

N° Match	Date du match	Nom club	N° club	Pénalité financière	Observations
<b>PNFRO87</b>	06/04/2019	VBN	0444976	15,00 €	Total des points de l'équipe des Herbiers erroné
<b>PNFRO88</b>	06/04/2019	SABLES ETUDIANT CLUB	0854977	Joker du marqueur	Erreur prénom joueuse n°7
<b>PNMRO87</b>	06/04/2019	VBN	0444976	Joker du marqueur	Joueuse n°14 inscrite après joueuse n°17
<b>RFARO86</b>	06/04/2019	LES EPESSÉS VB	0856010	Joker du marqueur	Lettre d'appartenance non notée pour les deux équipes (Pavé Équipes)
<b>RFARO90</b>	07/04/2019	LA ROCHE SUR YON VB	0858891	Joker du marqueur	N° capitaine équipe st Herblain non entouré ; 2 capitaine entourés pour l'équipe de la Roche ; score final des deux équipes non noté au 4 <sup>ème</sup> set
<b>RFBRO87</b>	05/04/2019	ENTRAMMES VB	0538337	Joker du marqueur	S ou R non coché pour les deux équipes au 4 <sup>ème</sup> set
<b>RFBRO89</b>	06/04/2019	AS BRUFFIÈRE DEFONTAINE	0857790	Joker du marqueur	Mauvais n° de joueur entouré lors du double remplacement de l'équipe de la Bruffière au 1 <sup>er</sup> set et des doubles remplacements de l'équipe de Couaines au 3 <sup>ème</sup> et 4 <sup>ème</sup> sets

**Joker du marqueur : un club a le droit d'être exonéré de pénalité pour feuilles mal tenue une fois dans l'année**

**II. Match perdu par pénalité**

N° Match	Date du match	Nom club	N° club	Pénalité sportive	Pénalité financière	Observations
<b>RFAR86</b>	06/04/2019	VBN	O444976	Match perdu sportivement	Aucune	Blessure de la joueuse n°9 du VBN au 3 <sup>ème</sup> set

**III. Marqueur non qualifié - Absence de marqueur**

N° Match	Date du match	Nom club	N° club	Pénalité financière	Observations
<b>PNMRC89</b>	06/04/2019	LEO LAGRANGE NANTES VB	O444979	20,00 €	Marqueur avec une licence VB
<b>RFBR087</b>	05/04/2019	ENTRAMMES VB	O538337	20,00 €	Marqueur avec une licence VB

***Le marqueur doit impérativement avoir une licence dirigeant ou encadrement***

(Publié le 16/04/2019)

***Information importante : pour toute autre information ou réclamation, vous pouvez contacter la commission sportive dans un délai de 10 jours. Seules les réclamations écrites seront étudiées.***